



Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 16 avril 2025

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève (AIG) pour l'année 2024

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 38 de la loi sur l'Aéroport international de Genève, du 10 juin 1993;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2024;
vu la décision du conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève du 11 mars 2025,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève (AIG) comprennent :

- a) un bilan au 31 décembre 2024;
- b) un compte de résultat;
- c) un tableau des variations des capitaux propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;

- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2024 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève (ci-après : AIG) pour l'exercice 2024.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2024; et
- le rapport de l'organe de révision du 11 mars 2025.

Les états financiers de l'AIG pour l'exercice 2024, adoptés par le conseil d'administration le 11 mars 2025, présentent les données financières suivantes :

a) Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2024 est de 1 487 913 000 francs, en augmentation de +90 457 000 francs par rapport au 31 décembre 2023 :

Evolution de l'actif

- augmentation de la valeur comptable nette des actifs non courants (+58 725 000 francs) composée des éléments de mouvements nets suivants :
 - augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles (+92 909 000 francs), avec en particulier cette année l'investissement dans le remplacement du système de tri des bagages (BLC);
 - comptabilisation de l'amortissement (-95 048 000 francs);
 - ajustement de la valeur de l'actif bruit (+864 000 francs) pour tenir compte de l'impact de l'évolution du taux d'actualisation dans le calcul de la provision correspondante. La contrepartie de cette écriture a été comptabilisée en augmentation des provisions;
 - placement à long terme de +60 000 000 de francs.
- augmentation des liquidités disponibles (+35 925 000 francs).

Evolution du passif

- augmentation des capitaux propres (+47 449 000 francs). Cette variation correspond principalement à la somme, nette, du résultat net 2024 de +55 202 000 francs et de l'augmentation de l'engagement de retraite imputée en diminution des fonds propres pour -9 118 000 francs. Cette

variation, non monétaire, de l'engagement de retraite s'explique principalement par la baisse du taux d'actualisation qui passe de 1,4% au 31 décembre 2023 à 1,0% au 31 décembre 2024;

- augmentation des engagements de prévoyance professionnelle (+18 541 000 francs), principalement en raison de la baisse du taux d'actualisation, dont la contrepartie se trouve dans les capitaux propres;
- augmentation de la provision pour indemnisation des riverains (+1 388 000 francs) pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation ;
- augmentation de la rétrocession due à l'Etat (+10 921 000 francs). La rétrocession 2024 correspond à 50% du résultat de l'exercice 2024.

b) Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2024 s'élève à +55 202 000 francs, en hausse de +10 922 000 francs par rapport au résultat 2023 (+44 280 000 francs). Le résultat avant rétrocession due à l'Etat s'élève à 110 404 000 francs, en hausse de +21 843 000 francs par rapport à 2023.

Evolution des produits totaux (533 745 000 francs)

- augmentation des redevances aéroportuaires (+33 232 000 francs), liée à l'augmentation du trafic (17,8 millions de passagers, +1,3 million par rapport à 2023). Le trafic passagers est en hausse de +8% par rapport à 2023;
- augmentation des revenus non aéronautiques (+10 867 000 francs), en partie sous l'effet de la croissance du nombre de passagers et de la bonne performance des activités commerciales.

Evolution des charges (478 543 000 francs)

Les charges ont augmenté de +33 177 000 francs par rapport à 2023, principalement sous l'effet de :

- l'augmentation des charges de personnel (+10 949 000 francs), résultant notamment du versement d'une annuité supplémentaire début 2024, de l'indexation, d'une prime non récurrente de 1 000 000 de francs suite à l'accord sur les augmentations salariales qui a été trouvé entre la direction générale et les partenaires sociaux fin 2024 après validation par le conseil d'administration, ainsi que de la charge de prévoyance;
- l'augmentation des dépenses de fonctionnement (+10 993 000 francs) qui accompagne la reprise du trafic;

- l'augmentation de la provision pour rétrocession à verser à l'Etat (+10 921 000 francs) sur le résultat 2024. La rétrocession 2024 correspond à 50% du résultat de l'exercice 2024.

c) Répartition du résultat avant rétrocession due à l'Etat

Le résultat avant rétrocession due à l'Etat s'élève à +110 404 000 francs. Le montant de la rétrocession correspond à 50% du résultat 2024 (-55 202 000 francs). Il est provisionné en diminution du résultat 2024. Le solde de 50% (55 202 000 francs), correspondant au résultat net, sera attribué à la réserve générale en 2025.

d) Variation des liquidités

La variation nette des liquidités est de +35 925 000 francs. Les liquidités passent de 48 494 000 francs, au 1^{er} janvier 2024, à 84 419 000 francs, au 31 décembre 2024.

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation s'élève à +235 978 000 francs.

Le flux de trésorerie des activités d'investissement est de -90 115 000 francs. Il comprend également le paiement de retenues de garanties issues des investissements réalisés au cours d'exercices précédents. Le remplacement du système de tri des bagages (BLC) est le projet d'investissement le plus important en 2024.

Le flux de trésorerie des activités de financement est de -109 938 000 francs. La rétrocession (-44 281 000 francs) sur l'exercice 2023 a été versée à l'Etat en 2024 et un nouveau placement à long terme (+60 000 000 francs) a été effectué en 2024.

La dette bancaire, qui s'élève à 604 390 000 francs au 31 décembre 2024, est stable par rapport au 31 décembre 2023 (604 212 000 francs).

L'endettement, comprenant la dette bancaire et les autres dettes, net des disponibilités et des placements à long terme, s'élève à 481 997 000 francs à fin 2024, en diminution de 96 276 000 francs par rapport à fin 2023 (578 273 000 francs).

e) Variation des fonds propres

Le total des capitaux propres est de 306 544 000 francs, en augmentation de +47 449 000 francs par rapport à 2023. Cette hausse correspond principalement à la somme, nette, du résultat net 2024 (+55 202 000 francs) et de l'impact net négatif et non monétaire, de la baisse du taux d'actualisation et de l'évolution de certaines hypothèses, sur l'évaluation de la dette d'engagement de prévoyance (-9 118 000 francs).

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport financier de l'année 2024 comprenant le rapport de l'organe de révision du 11 mars 2025

ANNEXE

RAPPORT
FINANCIER

2024



GENÈVE
AÉROPORT

R A P P O R T F I N A N C I E R 2 0 2 4

Sommaire

Compte de résultat	2
État du résultat global	3
Bilan	4
Variation des capitaux propres	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
1. Principes généraux	7
2. Secteurs opérationnels	9
3. Produits	13
4. Autres charges du personnel	13
5. Engagements de prévoyance et autres avantages à long terme	14
6. Honoraires, prestations de services et sous-traitance	16
7. Énergie, entretien et loyers	16
8. Autres dépenses de fonctionnement	16
9. Fonds environnement	17
10. Charges financières et produits financiers	17
11. Immobilisations corporelles	18
12. Immobilisations incorporelles	19
13. Stocks	20
14. Comptes de régularisation actifs et créances diverses	20
15. Débiteurs clients	21
16. Placements à court et long termes	21
17. Disponibilités	22
18. Emprunts et autres dettes non courants et courants	22
19. Provisions	23
20. Actifs et passifs financiers et gestion des risques	24
21. Comptes de régularisation passifs	29
22. Relations avec les parties liées	29
23. Gestion du capital	30
24. Engagements conditionnels et engagements hors bilan	31
25. Rétrocession due à l'état	31
26. Événements postérieurs à la date de clôture	31

Compte de résultat

Annexe I

	Notes	2024	2023
PRODUITS	3		
Redevances d'atterrissages	3.1	46'890	43'121
Redevances passagers	3.2	253'375	234'626
Recettes infrastructures centralisées	3.8	19'803	17'293
Autres redevances aéronautiques	3.3	23'751	15'547
Total des redevances aéroportuaires		343'819	310'587
Redevances commerciales	3.4	100'842	93'077
Parkings	3.5	46'956	45'450
Loyers et droits de superficie	3.6	25'828	25'207
Revenus annexes de location	3.7	8'135	7'304
Autres produits d'exploitation		8'165	8'021
Total des produits d'exploitation		189'926	179'059
Total des produits		533'745	489'646
CHARGES			
Salaires et allocations		-112'230	-108'054
Assurances sociales, maladie et accident		-15'143	-14'379
Autres charges du personnel	4	-4'469	-3'730
Charge de prévoyance	5	-25'197	-19'927
Total des charges de personnel		-157'039	-146'090
Honoraires, prestations de services et sous-traitance	6	-45'255	-42'222
Sous-traitance sûreté et surveillance		-36'952	-31'932
Frais de police pour sûreté au sol		-10'340	-10'340
Énergie, entretien et loyers	7	-57'346	-53'774
Marchandises		-6'227	-4'906
Autres dépenses de fonctionnement	8	-6'099	-13'556
Prélèvement net sur le fonds environnement	9	-3'384	2'120
Total des dépenses de fonctionnement		-165'603	-154'610
Total des charges d'exploitation		-322'642	-300'700
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA*)		211'103	188'946
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	11/12	-95'048	-93'122
Total des charges d'amortissements		-95'048	-93'122
Résultat opérationnel		116'055	95'824
Charges financières	10	-7'364	-9'034
Produits financiers	10	1'713	1'771
Total des charges financières et produits financiers		-5'651	-7'263
Résultat avant rétrocession		110'404	88'561
Rétrocession due à l'État	25	-55'202	-44'281
Résultat net de l'exercice		55'202	44'280

*EBITDA : Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisation

Annexe II

Bilan au 31 décembre

Annexe III

	Notes	2024	2023
ACTIFS			
Immobilisations corporelles	11	1'232'127	1'235'237
Immobilisations incorporelles	12	35'382	33'547
Placements à long terme	16	60'000	-
Total des actifs non courants		1'327'509	1'268'784
Stocks	13	7'087	6'728
Comptes de régularisation actifs et créances diverses	14	7'704	6'327
Débiteurs clients	15	61'194	67'123
Disponibilités	17	84'419	48'494
Total des actifs courants		160'404	128'672
Total des actifs		1'487'913	1'397'456
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Réserves		251'342	214'815
Résultat de l'exercice		55'202	44'280
Total des capitaux propres		306'544	259'095
PASSIFS			
Fonds environnement	9	18'153	14'769
Emprunts et autres dettes non courants	18	625'884	626'238
Provisions non courantes	19	83'495	82'107
Engagements de prévoyance et autres avantages à long terme	5	301'795	283'254
Instruments financiers dérivés non courants	20	-	-
Autres passifs non courants		13'145	12'032
Total des passifs non courants		1'042'472	1'018'400
Emprunts et autres dettes courants	18	532	529
Instruments financiers dérivés courants	20	-	507
Rétrocession due à l'État	25	55'202	44'281
Comptes de régularisation passifs	21	48'484	45'886
Fournisseurs		34'679	28'758
Total des passifs courants		138'897	119'961
Total des passifs		1'181'369	1'138'361
Total des passifs et des capitaux propres		1'487'913	1'397'456

Variation des capitaux propres de l'exercice

Annexe IV

Lors de la constitution de l'établissement public autonome, il n'y a pas eu de capital de dotation.

	Notes	Réserve de couverture	Engagements de prévoyance	Réserve générale	Total des réserves	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} janvier 2023		-3'986	70'749	194'139	260'902	46'343	307'245
Résultat 2023					-	44'280	44'280
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5		-92'499		-92'499		-92'499
Part effective de la variation de juste valeur d'instruments financiers dérivés	20	69			69		69
Résultat global total 2023		69	-92'499	-	-92'430	44'280	-48'150
Utilisation de la réserve générale				46'343	46'343	-46'343	-
Solde au 31 décembre 2023		-3'917	-21'750	240'482	214'815	44'280	259'095
Solde au 1 ^{er} janvier 2024		-3'917	-21'750	240'482	214'815	44'280	259'095
Résultat 2024					-	55'202	55'202
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5		-9'118		-9'118		-9'118
Part effective de la variation de juste valeur d'instruments financiers dérivés	20	1'365			1'365		1'365
Résultat global total 2024		1'365	-9'118	-	-7'753	55'202	47'449
Utilisation de la réserve générale				44'280	44'280	-44'280	-
Solde au 31 décembre 2024		-2'552	-30'868	284'762	251 342	55'202	306'544

Tableaux des flux de trésorerie de l'exercice

Annexe V

	Notes	2024	2023
Activités d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		55'202	44'280
Charges d'intérêts	10	6'662	8'039
Produits des placements	10	-1'611	-1'641
Rétrocession due à l'État	25	55'202	44'281
Amortissements	11/12	95'048	93'122
Allocation au fonds environnement	9	7'631	1'797
Utilisation du fonds environnement	9	-4'247	-3'917
Mouvement des provisions		465	7'307
Charge de prévoyance		9'424	5'141
Variation du coût amorti	10	702	995
Charges et produits non monétaires		169'276	155'124
Marge brute d'autofinancement		224'478	199'404
Stocks		-581	-373
Comptes de régularisation actifs et créances diverses		-1'299	-2'059
Débiteurs clients		5'913	5'769
Comptes de régularisation passifs		1'546	16'118
Fournisseurs		5'921	-20'543
Variation de l'actif d'exploitation net		11'500	-1'088
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		235'978	198'316
Activités d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles nettes		-87'676	-65'871
Acquisitions d'immobilisations incorporelles nettes		-2'439	-2'448
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissements		-90'115	-68'319
Activités de financement			
Part du résultat de l'exercice précédent payé à l'État	25	-44'281	-15'448
Placement à long terme	16	-60'000	-
Remboursement de placement à court terme	16	-	177'500
Augmentation d'emprunts	18	-	-
Diminution d'emprunts	18	-529	-300'527
Intérêts payés pendant l'année		-6'661	-9'949
Produits des placements reçus pendant l'année		1'533	2'089
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		-109'938	-146'335
Variation de trésorerie		35'925	-16'338
Disponibilités au début de l'exercice	17	48'494	64'832
Disponibilités à la fin de l'exercice	17	84'419	48'494
Variation de trésorerie		35'925	-16'338

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

| Note 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Par la loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG), le Grand Conseil de la République et canton de Genève, sur proposition du Conseil d'État, a créé l'établissement autonome de droit public, jouissant de la pleine personnalité juridique, appelé **Aéroport International de Genève (AIG ou Genève Aéroport)**.

Genève Aéroport a, pour mission principale, la gestion et l'exploitation des installations de l'aéroport dans des conditions optimales de sécurité, d'efficacité et de confort des utilisateurs. Par ailleurs, l'activité de l'établissement doit concourir au développement de la vie économique, sociale et culturelle, en tenant compte des intérêts généraux du pays, du canton et de la région qu'il dessert, dans le respect de la protection de l'environnement.

En outre, Genève Aéroport est au bénéfice d'une concession fédérale d'exploitation renouvelée en 2001 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), pour 50 ans.

Enfin, le Conseil fédéral a adopté, en 2018, le Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique (PSIA) de Genève Aéroport qui définit les conditions générales de l'exploitation de l'aéroport.

Adresse légale : Aéroport International de Genève, route de l'Aéroport 21, 1218 Grand-Saconnex (Suisse).

Principes comptables

Les principes comptables spécifiques aux notes sont présentés au début de ces dernières, alors que les principes comptables généraux sont présentés ci-après.

Base de préparation des états financiers

Les comptes sont individuels. Ils sont établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) et leurs interprétations, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ainsi qu'avec les exigences de la Loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG).

À la date de clôture, les normes et interprétations nouvelles ou amendées, publiées sans être entrées en vigueur, sont les suivantes :

IFRS 18 Présentation des états financiers et informations à fournir, nouvelle norme applicable dès le 1^{er} janvier 2027

Amendements d'autres normes résultant de la nouvelle norme IFRS 18 et autres amendements résultant du cycle annuel des améliorations des IFRS

Genève Aéroport a décidé de ne pas appliquer par anticipation ces normes et interprétations. Leur impact potentiel a été évalué et est estimé peu significatif.

Les comptes sont présentés en KCHF (milliers de francs suisses).

Ils sont préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur.

Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'engagements.

La Direction générale a procédé à une évaluation spécifique de la capacité de Genève Aéroport à poursuivre son exploitation et a conclu en ce sens, sur la base des données de marché, qui indiquent des conditions inchangées à long terme, et de la capacité de Genève Aéroport à obtenir des financements.

Données comparatives

Au 1^{er} janvier 2024, Genève Aéroport a conclu à l'absence d'impact des amendements de normes sur le compte de résultat, l'état du résultat global, le bilan, la variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie.

Les données 2023 ont fait l'objet de retraitements afin de permettre la comparaison avec les données 2024, sans impact sur le résultat total.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

Évaluation des risques

Le Conseil d'administration assume la responsabilité de l'analyse de l'ensemble des risques, à tous les niveaux de l'entreprise, et de la mise en place des contrôles adéquats pour les couvrir. Ces contrôles sont intégrés dans le système de contrôle interne (SCI) de l'entité.

Dans ce contexte, et afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI comprend des processus permettant à la Direction générale de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers.

Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, des produits et charges de l'exercice, ainsi que pour la prise en compte des aléas positifs et négatifs existant à la date de clôture. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes en date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer significativement des estimations actuelles.

A ce jour, aucun indice ne permet de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante.

Les principales positions, listées ci-après, pour lesquelles Genève Aéroport a recours à des estimations et jugements, sont décrites dans les notes concernées. Elles font l'objet d'un suivi systématique et régulier par la Direction générale.

- Immobilisations corporelles (note 11) ;
- Immobilisations incorporelles (note 12) ;
- Débiteurs clients (notes 15 et 20) ;
- Provisions (note 19) ;
- Engagements de prévoyance et autres avantages à long terme (note 5) ;
- Actifs et passifs financiers (note 20).

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique de l'actif par la société qui l'évalue.

Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses, aux taux de change effectifs à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis en francs suisses, aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice.

Impôts

Genève Aéroport est exempté des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

| Note 2. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Secteurs d'activités

L'organisation de Genève Aéroport est structurée autour de deux secteurs d'activité qui font l'objet d'un suivi régulier par la Direction générale de Genève Aéroport, le secteur aéronautique et le secteur extra-aéronautique.

Le secteur aéronautique comprend les activités suivantes :

- les activités relatives au trafic aérien, soit la mise à disposition par Genève Aéroport des infrastructures permettant :
 - ▶ l'embarquement et le débarquement des passagers ; et
 - ▶ le décollage, l'atterrissage, la circulation au sol et le stationnement des aéronefs, y compris pour le trafic du fret.

Les actions pour la protection de l'environnement sont également présentées dans les activités relatives au trafic aérien.

- les activités relatives à la sûreté, permettant :
 - ▶ le contrôle des passagers avant l'embarquement ; et
 - ▶ le contrôle des accès au périmètre aéroportuaire.
- l'activité PMR, soit la mise à disposition par Genève Aéroport du support logistique permettant de faciliter l'embarquement et le débarquement des personnes à mobilité réduite (PMR).
- Les autres prestations aéronautiques qui incluent principalement la mise à disposition centralisée :
 - ▶ du système de tri-bagages ;
 - ▶ du logiciel utilisé pour l'enregistrement des passagers ;
 - ▶ de la mise à disposition de l'énergie aux avions ; et
 - ▶ des prestations de dégivrage.

Le secteur extra-aéronautique comprend les activités suivantes :

- des commerces, des restaurants, des activités de location de voitures, de publicité et de services ;
- des parkings ; et
- du parc locatif mis à disposition de tiers par Genève Aéroport.

Secteur géographique

Étant actif sur un seul site, Genève Aéroport n'a qu'un secteur géographique.

Renseignements complémentaires

Un client représente plus de 10 % du total des produits de Genève Aéroport en 2024 (un client de plus de 10 % en 2023).

Deux clients représentent plus de 10 % des produits de l'activité du secteur aéronautique, soit respectivement 42 % et 12 % en 2024 (respectivement 43 % et 12 % en 2023). La part des produits du deuxième client le plus significatif est de 15 % en 2024 (15 % en 2023) lorsqu'on considère les revenus générés par l'ensemble du groupe auquel il appartient.

Deux clients représentent plus de 10 % des produits du secteur extra-aéronautique, soit respectivement 22 % et 17 % en 2024 (respectivement 21 % et 17 % en 2023).

Données comparatives

Les données 2023 ont fait l'objet d'un retraitement afin de permettre la comparaison avec les données 2024, sans impact sur le résultat total.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

2023	Trafic aérien	Sûreté de l'aviation	PMR	Redevances d'utilisation	Autres aéronautiques	Total aéronautique
Produits	176'090	104'545	8'992	17'294	3'667	310'588
Transfert selon art 34 ORA	10'449					10'449
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	2'120					2'120
Charges de personnel	-57'895	-45'122	-728	-7'443	-758	-111'946
dont charge de prévoyance	-7'598	-6'276	-94	-1'251	-120	-15'339
Dépenses de fonctionnement	-48'135	-47'467	-8'983	-14'755	-1'344	-120'684
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	82'629	11'956	-719	-4'904	1'565	90'527
Amortissements	-53'020	-5'368	-146	-11'270	-788	-70'592
Résultat opérationnel (EBIT)	29'609	6'588	-865	-16'174	777	19'935
Charges financières nettes	-2'508	-590	-73	-655	-76	-3'902
Résultat avant rétrocession	27'101	5'998	-938	-16'829	701	16'033
Rétrocession due à l'État*	-8'854	-3'045	400	7'474	-360	-4'385
Résultat net de l'exercice	18'247	2'953	-538	-9'355	341	11'648
Actifs non courants	725'066	89'284	1'059	198'383	10'126	1'023'918
Total des actifs	797'957	102'354	2'076	202'042	10'695	1'115'124
Investissements de l'exercice	14'241	8'078	82	16'192	1'467	40'060
2024						
Produits	196'927	112'718	9'708	19'803	4'664	343'820
Transfert selon art 34 ORA	10'833					10'833
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	-3'384					-3'384
Charges de personnel	-64'181	-47'428	-761	-7'780	-905	-121'055
dont charge de prévoyance	-9'925	-7'783	-111	-1'535	-149	-19'503
Dépenses de fonctionnement	-41'089	-53'198	-9'665	-17'582	-1'491	-123'025
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	99'106	12'092	-718	-5'559	2'268	107'189
Amortissements	-52'148	-7'586	-138	-13'663	-1'171	-74'706
Résultat opérationnel (EBIT)	46'958	4'506	-856	-19'222	1'097	32'483
Charges financières nettes	-2'742	-397	-17	-748	-47	-3'951
Résultat avant rétrocession	44'216	4'109	-873	-19'970	1'050	28'532
Rétrocession due à l'État*	-17'182	-2'143	407	9'143	-522	-10'297
Résultat net de l'exercice	27'034	1'966	-466	-10'827	528	18'235
Actifs non courants	723'034	117'269	2'170	204'373	9'658	1'056'504
Total des actifs	804'781	138'377	3'885	209'737	10'593	1'167'373
Investissements de l'exercice	28'458	22'656	127	15'715	160	67'116

* Répartition calculée avant transfert selon les exigences de l'art 34 de l'Ordonnance sur les redevances aéroportuaires (748.131.3) (ORA)

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

2023	Stationnement des automobiles	Extra- aéronautique côté piste	Extra- aéronautique côté ville	Total extra- aéronautique	Total
Produits	47'645	81'388	50'025	179'058	489'646
Transfert selon art 34 ORA (Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	-2'755	-7'694		-10'449	-
					2'120
Charges de personnel	-7'798	-9'562	-16'784	-34'144	-146'090
dont charge de prévoyance	-1'048	-1'294	-2'246	-4'588	-19'927
Dépenses de fonctionnement	-10'312	-11'490	-14'244	-36'046	-156'730
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	26'780	52'642	18'997	98'419	188'946
Amortissements	-7'456	-6'165	-8'909	-22'530	-93'122
Résultat opérationnel (EBIT)	19'324	46'477	10'088	75'889	95'824
Charges financières nettes	-1'631	-591	-1'139	-3'361	-7'263
Résultat avant rétrocession	17'693	45'886	8'949	72'528	88'561
Rétrocession due à l'État*	-10'203	-25'033	-4'660	-39'896	-44'281
Résultat net de l'exercice	7'490	20'853	4'289	32'632	44'280
Actifs non courants	70'888	91'892	82'086	244'866	1'268'784
Total des actifs	77'693	108'092	96'547	282'332	1'397'456
Investissements de l'exercice	5'104	3'582	5'907	14'593	54'653
2024					
Produits	49'253	87'252	53'420	189'925	533'745
Transfert selon art 34 ORA (Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	-2'678	-8'155		-10'833	-
					-3'384
Charges de personnel	-8'123	-9'788	-18'073	-35'984	-157'039
dont charge de prévoyance	-1'298	-1'545	-2'851	-5'694	-25'197
Dépenses de fonctionnement	-11'329	-11'223	-16'642	-39'194	-162'219
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	27'123	58'086	18'705	103'914	211'103
Amortissements	-6'210	-6'297	-7'835	-20'342	-95'048
Résultat opérationnel (EBIT)	20'913	51'789	10'870	83'572	116'055
Charges financières nettes	-996	-393	-311	-1'700	-5'651
Résultat avant rétrocession	19'917	51'396	10'559	81'872	110'404
Rétrocession due à l'État*	-11'221	-28'512	-5'172	-44'905	-55'202
Résultat net de l'exercice	8'696	22'884	5'387	36'967	55'202
Actifs non courants	82'852	102'229	85'924	271'005	1'327'509
Total des actifs	92'592	123'947	104'001	320'540	1'487'913
Investissements de l'exercice	13'286	6'264	6'242	25'792	92'908

* Répartition calculée avant transfert selon les exigences de l'art 34 de l'Ordonnance sur les redevances aéroportuaires (748131.3) (ORA)

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

2023	Trafic aérien	Sûreté de l'aviation	PMR	Redevances d'utilisation	Total régulé
Produits	176'090	104'545	8'992	17'294	306'921
Transfert selon art 34 ORA	10'449				10'449
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	2'120				2'120
Charges de personnel	-57'895	-45'122	-728	-7'443	-111'188
dont charge de prévoyance	-7'598	-6'276	-94	-1'251	-15'219
Dépenses de fonctionnement	-48'135	-47'467	-8'983	-14'755	-119'340
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	82'629	11'956	-719	-4'904	88'962
Amortissements	-53'020	-5'368	-146	-11'270	-69'804
Résultat opérationnel (EBIT)	29'609	6'588	-865	-16'174	19'158
Charges financières nettes	-2'508	-590	-73	-655	-3'826
Résultat avant rétrocession	27'101	5'998	-938	-16'829	15'332
Rétrocession due à l'État*	-8'854	-3'045	400	7'474	-4'025
Résultat net de l'exercice	18'247	2'953	-538	-9'355	11'307
Actifs non courants	725'066	89'284	1'059	198'383	1'013'792
Rentabilité des capitaux investis (ROIC)	2.8 %	3.5 %	-22.6 %	-4.3 %	1.4 %
2024					
Produits	196'927	112'718	9'708	19'803	339'156
Transfert selon art 34 ORA	10'833				10'833
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	-3'384				-3'384
Charges de personnel	-64'181	-47'428	-761	-7'780	-120'150
dont charge de prévoyance	-9'925	-7'783	-111	-1'535	-19'354
Dépenses de fonctionnement	-41'089	-53'198	-9'665	-17'582	-121'534
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	99'106	12'092	-718	-5'559	104'921
Amortissements	-52'148	-7'586	-138	-13'663	-73'535
Résultat opérationnel (EBIT)	46'958	4'506	-856	-19'222	31'386
Charges financières nettes	-2'742	-397	-17	-748	-3'904
Résultat avant rétrocession	44'216	4'109	-873	-19'970	27'482
Rétrocession due à l'État*	-17'182	-2'143	407	9'143	-9'775
Résultat net de l'exercice	27'034	1'966	-466	-10'827	17'707
Actifs non courants	723'034	117'269	2'170	204'373	1'046'846
Rentabilité des capitaux investis (ROIC)	4.1 %	2.0 %	-18.0 %	-4.9 %	2.0 %

* Répartition calculée avant transfert selon les exigences de l'art 34 de l'Ordonnance sur les redevances aéroportuaires (748.131.3) (ORA)

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

| Note 3. PRODUITS

Principes comptables

Les produits de Genève Aéroport comprennent les redevances aéroportuaires et les produits d'exploitation. Chaque contrat qui engage Genève Aéroport à fournir une prestation, à la réalisation de laquelle le produit est reconnu dans le compte de résultat, contient une obligation de performance. Les produits sont reconnus sur la période durant laquelle les prestations de service de mise à disposition ont lieu et sont présentés nets des éventuels rabais accordés.

3.1 Redevances d'atterrissages

Genève Aéroport perçoit, de la part des compagnies aériennes, des redevances d'atterrissages pour la mise à disposition des infrastructures et des équipements aéroportuaires qui permettent les atterrissages, les décollages et la circulation au sol des aéronefs.

3.2 Redevances passagers

Genève Aéroport perçoit, de la part des compagnies aériennes, des redevances passagers pour la mise à disposition, de ces derniers, d'installations aménagées ainsi que pour les prestations assurant leur sûreté.

3.3 Autres redevances aéronautiques

Genève Aéroport perçoit, de la part des compagnies aériennes, des redevances pour le stationnement des aéronefs. Il perçoit également des surtaxes bruit et émissions gazeuses qui alimentent le fonds environnement (voir note 9).

	Notes	2024	2023
Redevances de stationnement et de hangar		6'510	6'066
Redevances de fret		2'833	1'875
Surtaxe bruit	9	6'273	492
Surtaxe émissions gazeuses	9	1'077	1'005
Autres redevances aéronautiques		7'058	6'109
		23'751	15'547

3.4 Redevances commerciales

Genève Aéroport perçoit, de la part de ses partenaires, des redevances commerciales, principalement pour la mise à disposition de surfaces commerciales.

3.5 Parkings

Genève Aéroport encaisse les produits de la mise à disposition de places de parking pour les véhicules des utilisateurs.

3.6 Loyers et droits de superficie

Genève Aéroport perçoit, de la part de ses locataires, des loyers pour la mise à disposition de surfaces de bureau et de hangars, principalement.

3.7 Revenus annexes de location

Genève Aéroport perçoit des revenus pour la vente, à ses locataires, d'eau, d'électricité, de télécommunications, de chauffage et de ventilation.

3.8 Recettes infrastructures centralisées

Enfin, Genève Aéroport perçoit des recettes de ses partenaires pour la mise à disposition d'infrastructures et d'installations centralisées, telles que les équipements de tri-bagages, le logiciel utilisé pour l'enregistrement des passagers ou encore pour les prestations de dégivrage.

| Note 4. AUTRES CHARGES DU PERSONNEL

	2024	2023
Pont transitoire AVS	1'134	1'126
Autres charges du personnel	3'335	2'604
	4'469	3'730

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

| Note 5. ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Principes comptables

Le personnel de Genève Aéroport est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur le système de la primauté des prestations. Il est également au bénéfice d'autres avantages à long terme, sous la forme d'une prime au moment du départ à la retraite et d'une prime jubilaire. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les collaborateurs de Genève Aéroport.

L'engagement de prévoyance et les autres avantages à long terme sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Le coût des prestations de retraite est enregistré dans le compte de résultat afin de répartir la charge de pension sur la durée de vie professionnelle des employés. Les hypothèses utilisées pour déterminer le coût net des services rendus de l'exercice tiennent compte des caractéristiques d'un changement ou d'un nouveau plan, dès l'annonce de ce dernier.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'engagement sont objectives et mutuellement compatibles. Les écarts actuariels cumulés découlant des modifications des hypothèses actuarielles sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global non recyclables en résultat.

Estimations et jugements comptables déterminants

L'évaluation actuarielle des engagements de prévoyance est déterminée annuellement par un actuair conseil. La méthode des unités de crédit projetées utilise des hypothèses sensibles, notamment le taux d'actualisation et le taux d'augmentation des salaires.

Les collaborateurs actifs et retraités de Genève Aéroport sont affiliés au fonds de pension autonome Caisse de Prévoyance de l'État de Genève (CPEG), de même que d'autres collaborateurs de l'État de Genève.

La CPEG bénéficie d'un plan de prévoyance en primauté des prestations qui a pour objectif de fournir une rente de retraite correspondant à 60 % du der-

nier traitement assuré, pour une durée de cotisations de 41 ans.

Les tableaux suivants présentent les engagements de prévoyance qui cumulent le régime de retraite et les autres avantages à long terme, sous la forme d'une prime au moment du départ à la retraite et d'une prime jubilaire.

Valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance et des autres avantages à long terme et valeur du marché de la fortune à la fin de l'exercice

	2024	2023
Valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance	-738'018	-692'959
Fortune à la valeur de marché	436'223	409'705
Engagements de prévoyance nets reconnus au passif du bilan	-301'795	-283'254

Évolution de la valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance et des autres avantages à long terme, durant l'exercice

	2024	2023
Engagements bruts au 1 ^{er} janvier	-692'959	-577'188
Coût net des services rendus	-21'248	-15'869
Charges d'intérêt sur la valeur actuelle des engagements	-9'556	-12'197
Cotisations des assurés	-7'081	-7'255
Prestations nettes versées	214'07	15'023
Gain / (Perte) résultant des hypothèses démographiques	14'184	-
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	-40'822	-90'780
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	-1'943	-4'693
Engagements bruts au 31 décembre	-738'018	-692'959

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

Évolution de la fortune à la valeur du marché en cours d'exercice			Composition de la charge de prévoyance reconnue dans le compte de résultat		
	2024	2023		2024	2023
Fortune au 1 ^{er} janvier	409'705	391'574	Coût des services rendus	-21'249	-15'869
Cotisations de l'employeur	15'773	14'786	Intérêts nets sur le passif net des engagements	-3'811	-3'762
Cotisations des assurés	7'081	7'255	Gains/(pertes) de l'exercice reconnus immédiatement	130	-35
Prestations nettes versées	-21'407	-15'023	Frais d'administration	-267	-261
Frais d'administration	-267	-261			
Produit d'intérêt de la fortune	5'745	8'435	Charge de la prévoyance reconnue dans le compte de résultat	-25'197	-19'927
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	19'593	2'939			
Fortune au 31 décembre	436'223	409'705			
Évolution des engagements nets reconnus au bilan, durant l'exercice			Composition de la charge de prévoyance reconnue dans les autres éléments du résultat global		
	2024	2023		2024	2023
Engagements nets au 1 ^{er} janvier	-283'254	-185'614	Gain / (Perte) résultant des hypothèses démographiques	14'097	-
Charge de la prévoyance	-25'197	-19'927	Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	-40'749	-90'650
Total des réévaluations reconnues dans les autres éléments du résultat global	-9'117	-92'499	Gain / (Perte) résultant de l'expérience	-2'059	-4'788
Cotisations de l'employeur	15'773	14'786	Gain / (Perte) sur les actifs du régime	19'593	2'939
Engagements nets au 31 décembre	-301'795	-283'254	Montant reconnu dans les autres éléments du résultat global	-9'118	-92'499

Composition de la fortune

	2024		2023	
Liquidités et créances à court terme	6'543	1.5 %	14'340	3.5 %
Prêt simultané	79'829	18.3 %	68'011	16.6 %
Obligations et créances libellées en CHF cotées	34'025	7.8 %	22'534	5.5 %
Obligations libellées en devise étrangère cotées	70'668	16.2 %	63'504	15.5 %
Prêts hypothécaires suisses	4'362	1.0 %	4'507	1.1 %
Actions de sociétés suisses cotées	34'898	8.0 %	34'825	8.5 %
Actions de sociétés étrangères cotées	67'615	15.5 %	63'914	15.6 %
Placements privés	19'630	4.5 %	20'076	4.9 %
Autres placements cotés	6'980	1.6 %	9'833	2.4 %
Immobilier suisse	111'673	25.6 %	108'162	26.4 %
Total des classes d'actifs	436'223	100.0 %	409'705	100.0 %

L'année 2023 présente l'allocation définitive de la fortune.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

Hypothèses actuarielles

	2024	2023
Taux d'actualisation	1.0 %	1.4 %
Inflation sous-jacente	1.1 %	1.4 %
Taux d'augmentation des salaires	2.3 %	2.7 %
Taux d'augmentation des rentes	0.0 %	0.0 %

Duration moyenne de l'obligation

Au 31 décembre 2024, la duration moyenne pondérée de l'obligation est de 19.7 années (19.6 années au 31 décembre 2023).

Sensibilité aux hypothèses

La sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation suite à un changement raisonnable d'hypothèse, est présentée ci-après :

	2024		2023	
Variation du taux d'actualisation :	+ 0.5 %	- 0.5 %	+ 0.5 %	- 0.5 %
Impact sur l'engagement net de prévoyance	-9.1%	+10.6	-9.1%	+10.6

	2024		2023	
Variation du taux d'augmentation des salaires :	+ 0.5 %	- 0.5 %	+ 0.5 %	- 0.5 %
Impact sur l'engagement net de prévoyance	+3.3%	-3.1%	+3.7%	-3.4%

Contribution attendue en 2025

La contribution attendue de l'employeur pour l'exercice 2025 s'élève à KCHF 15'323.

| Note 6. HONORAIRES, PRESTATIONS DE SERVICES ET SOUS-TRAITANCE

	2024	2023
Honoraires et prestations de services	24'489	22'782
Sous-traitance nettoyage	11'987	11'055
Sous-traitance gestion des chariots	648	655
Sous-traitance autre	4'900	4'560
Assurances	2'357	2'266
Frais de communications	474	527
Frais financiers	400	377
	45'255	42'222

| Note 7. ÉNERGIE, ENTRETIEN ET LOYERS

	2024	2023
Eau, énergie et combustible	13'400	11'929
Entretien des immeubles	14'440	13'903
Entretien des équipements	22'407	20'980
Loyer, redevance d'utilisation	1'462	1'426
Droit de superficie versé à l'État	5'637	5'536
	57'346	53'774

Un droit de superficie est versé à l'État de Genève sur la base de la loi d'aliénation et d'investissement découlant du transfert des actifs à Genève Aéroport (L9827).

| Note 8. AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Notes	2024	2023
Dotation aux provisions	19	-	8'000
Mobilier, machines et véhicules		858	742
Débours		959	725
Frais divers		654	603
Pertes sur débiteurs		285	354
Fournitures de bureau et imprimés		496	466
Charges liées au fonds environnement	9	2'847	2'666
		6'099	13'556

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

| Note 9. FONDS ENVIRONNEMENT

Principes comptables

Le fonds environnement permet à Genève Aéroport de répondre à l'un des objectifs de sa mission, à savoir la protection de l'environnement. La gestion de ce fonds est de la compétence du Conseil d'administration, sur préavis de la Commission Consultative pour l'Accompagnement de l'Evolution de la Plateforme Aéroportuaire (CCAEPa).

- Le fonds environnement est alimenté par :
- des surtaxes à la taxe d'atterrissage et au décollage, facturées lorsque les avions sont bruyants ; et
 - des surtaxes aux émissions gazeuses des réacteurs d'avions, également facturées aux compagnies aériennes.

Il bénéficie également d'une rémunération basée sur le rendement moyen des placements financiers de Genève Aéroport en cours d'année.

Le fonds environnement prend en charge la construction, la mise en place ou l'entretien d'installations ou de systèmes permettant de mesurer, de limiter à la source ou de lutter contre les nuisances dues au bruit et aux émissions gazeuses. De plus, il prend en charge une partie des frais de fonctionnement du service environnement et développement durable de Genève Aéroport, soit les activités en lien avec la lutte contre le bruit et la protection de l'air et du climat.

Les charges et les revenus résultant de l'activité du fonds environnement sont présentés sur plusieurs lignes du compte de résultat ayant pour contrepartie le fonds environnement au bilan.

	Notes	2024	2023
Solde au 1 ^{er} janvier		14'769	16'889
Surtaxe bruit	3.3	6'273	492
Surtaxe émissions gazeuses	3.3	1'077	1'005
Recettes sur les vignettes véhicules tarmac		95	106
Intérêts du fonds portés en compte		186	194
Attribution au fonds environnement		7'631	1'797
Charges liées au fonds environnement	8	-2'847	-2'666
Charges du service environnement		-1'400	-1'251
(Prélèvement) sur le fonds environnement		-4'247	-3'917
Attribution / (Prélèvement) net sur le fonds environnement		3'384	-2'120
Solde au 31 décembre		18'153	14'769

Le taux moyen 2024 des intérêts ajoutés au fonds environnement est de 1.26 % (1.15 % en 2023).

| Note 10. CHARGES FINANCIÈRES ET PRODUITS FINANCIERS

Principes comptables

Les charges et les produits d'intérêts sont reconnus sur la période contractuelle.

	Notes	2024	2023
Intérêts sur emprunts et location financement	20	6'511	7'879
Frais financiers	20	151	160
Variation du coût amorti	20	702	995
Total des charges financières		7'364	9'034
Produit des placements	20	-1'611	-1'641
Gains et pertes de change nets	20	-102	-130
Total des produits financiers		-1'713	-1'771

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

| Note 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique ou à leur coût de construction, déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations.

Les dépenses ultérieures sont activées lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à Genève Aéroport, au-delà du niveau de performance défini à l'origine de l'actif existant. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

L'amortissement débute dès que l'immobilisation est mise en service. Il est calculé selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amortie séparément.

Lorsqu'un actif voit ultérieurement sa durée d'utilisation réduite par rapport à l'initiale, cette dernière est adaptée pour tenir compte de ce changement.

Durée d'utilité des immobilisations corporelles :

Genie civil	5 à 30 ans
Bâtiments	5 à 30 ans
Équipements	5 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 20 ans

Lorsqu'un indice de risque potentiel de perte de valeur est identifié, Genève Aéroport procède à un test de dépréciation afin d'en évaluer l'impact. Si une dépréciation est constatée, elle est immédiate-ment enregistrée dans le compte de résultat.

Estimations et jugements comptables déterminants

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues à la date de clôture ou en cours d'année si des indices indiquent qu'il devrait être procédé à une dépréciation.

	Genie civil	Bâtiments	Équipements	Autres immobilisations	En construction	Total
Valeur brute au 01.01.2023	325'673	1'553'278	217'099	118'439	189'019	2'403'508
Acquisitions					52'205	52'205
Mises en service	11'503	112'482	5'142	1'741	-130'868	-
Sorties		-250	-324	-278		-852
Valeur brute au 31.12.2023	337'176	1'665'510	221'917	119'902	110'356	2'454'861
Amortissements cumulés au 01.01.2023	-129'734	-732'360	-166'057	-100'401		-1'128'552
Amortissement	-13'148	-61'297	-12'045	-5'434		-91'924
Sorties		250	324	278		852
Amortissements cumulés au 31.12.2023	-142'882	-793'407	-177'778	-105'557	-	-1'219'624
Valeur nette au 31.12.2023	194'294	872'103	44'139	14'345	110'356	1'235'237
Valeur brute au 01.01.2024	337'176	1'665'510	221'917	119'902	110'356	2'454'861
Acquisitions					90'470	90'470
Mises en service	4'211	15'756	40'300	8'121	-68'388	-
Sorties	-3'155	-2'094	-1'379	-1'474		-8'102
Valeur brute au 31.12.2024	338'232	1'679'172	260'838	126'549	132'438	2'537'229
Amortissements cumulés au 01.01.2024	-142'882	-793'407	-177'778	-105'557		-1'219'624
Amortissement	-12'121	-63'885	-12'465	-5'109		-93'580
Sorties	3'155	2'094	1'379	1'474		8'102
Amortissements cumulés au 31.12.2024	-151'848	-855'198	-188'864	-109'192	-	-1'305'102
Valeur nette au 31.12.2024	186'384	823'974	71'974	17'357	132'438	1'232'127

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

Les retenues de garanties sont activées sur la ligne des immobilisations corporelles. Elles feront l'objet d'un décaissement ultérieur.

Les immobilisations en construction comprennent notamment les coûts de la construction du bâtiment et de l'équipement du nouveau tri-bagages pour un montant de KCHF 41'426 au 31 décembre 2024 (KCHF 60'761 au 31 décembre 2023), dont la mise en service

s'étale dès 2021 et jusqu'au premier trimestre 2026.

Commandes ouvertes pour des dépenses d'investissement en immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2024, les commandes ouvertes de Genève Aéroport pour des dépenses d'investissement en immobilisations corporelles s'élèvent à KCHF 75'867 (KCHF 86'533 au 31 décembre 2023).

| Note 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique, déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations.

L'amortissement débute dès que l'immobilisation est mise en service. Il est calculé selon la méthode linéaire.

Durée d'utilité des immobilisations incorporelles :	
Actif bruit	30 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 ans

La valeur brute de l'actif bruit est modifiée sur la base de l'ajustement apporté à la provision pour indemnisation des riverains correspondante (voir

note 19). Sa durée d'utilité correspond à la durée résiduelle de la concession fédérale d'exploitation (voir note 1) à la date de sa mise en service.

Lorsqu'un indice de risque potentiel de perte de valeur est identifié, Genève Aéroport procède à un test de dépréciation afin d'en évaluer l'impact. Si une dépréciation est constatée, elle est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Estimations et jugements comptables déterminants

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont revues à la date de clôture ou en cours d'année si des indices indiquent qu'il devrait être procédé à une dépréciation.

	Actif bruit	Autres immobilisations incorporelles	En cours	Total
Valeur brute au 01.01.2023	28'137	-	1'046	29'183
Acquisitions			2'448	2'448
Augmentation / (diminution)	3'192			3'192
Mises en service		1'590	-1'590	-
Valeur brute au 31.12.2023	31'329	1'590	1'904	34'823
Amortissements cumulés au 01.01.2023	-78	-	-	-78
Amortissement	-938	-260		-1'198
Amortissements cumulés au 31.12.2023	-1'016	-260	-	-1'276
Valeur nette au 31.12.2023	30'313	1'330	1'904	33'547
Valeur brute au 01.01.2024	31'329	1'590	1'904	34'823
Acquisitions			2'439	2'439
Augmentation / (diminution)	864			864
Mises en service		1'020	-1'020	-
Valeur brute au 31.12.2024	32'193	2'610	3'323	38'126
Amortissements cumulés au 01.01.2024	-1'016	-260	-	-1'276
Amortissement	-1'048	-420		-1'468
Amortissements cumulés au 31.12.2024	-2'064	-680	-	-2'744
Valeur nette au 31.12.2024	30'129	1'930	3'323	35'382

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

Le 17 novembre 2022, l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC) a validé la demande d'approbation de plans et de modification du règlement d'exploitation, déposée par Genève Aéroport, qui aboutira à l'actualisation du cadastre du bruit du trafic aérien à Genève. Cette décision représente une première étape formelle dans le processus qui autorise Genève Aéroport, dans le cadre de son activité d'exploitation, à accommoder le trafic et répondre à la demande, dans les limites maximales inscrites au cadastre. La valeur de l'actif incorporel bruit est déterminée sur la base de l'estimation du montant des indemnisations que Genève Aéroport pourrait être amené à verser aux riverains selon la meilleure estimation à ce jour (voir note 19).

| Note 13. STOCKS

Les stocks comprennent le matériel nécessaire au bon déroulement des activités aéroportuaires. Ils sont reconnus en charges de fonctionnement l'année durant laquelle ils sont utilisés. Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'achat moyen pondéré ou de leur valeur nette de réalisation.

	2024	2023
Stocks	7'747	7'166
Correction de valeur des stocks dépréciés	-660	-438
	7'087	6'728

| Note 14. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET CRÉANCES DIVERSES

Principes comptables

Les comptes de régularisation actifs comprennent des engagements contractuels en faveur de tiers qui ont été réglés par avance par Genève Aéroport. Ils comprennent également des engagements contractuels en faveur de Genève Aéroport qui concernent l'exercice clos mais n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation. Leur montant est connu et fera l'objet d'un encaissement dans les 12 mois suivant la date de clôture.

	2024	2023
Charges payées d'avance et autres actifs de régularisation	1'777	1'680
Produits des placements à recevoir	107	29
Produits à recevoir	2'504	2'785
Total des comptes de régularisation actifs	4'388	4'494
TVA à recevoir	3'316	1'833
Total des créances diverses	3'316	1'833
Total des comptes de régularisation actifs et créances diverses	7'704	6'327

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

| Note 15. DÉBITEURS CLIENTS

Principes comptables

Les débiteurs clients sont comptabilisés au coût amorti, correspondant au montant des factures (voir note 20).
Une provision pour débiteurs douteux est enregistrée sur la base de l'estimation du montant des créances douteuses et présentée en diminution des débiteurs clients. La provision est évaluée individuellement pour chaque débiteur client significatif.

	2024	2023
Débiteurs clients	63'304	69'217
Provision pour débiteurs douteux	-2'110	-2'094
	61'194	67'123

Les pertes de valeurs effectives sur les débiteurs clients s'élèvent à KCHF 269 en 2024 (KCHF 314 en 2023, dont KCHF 5 provisionnés lors d'un exercice précédent). Ces pertes ont fait l'objet d'une provision lors d'un exercice précédent pour un montant de KCHF 1.

Les échéances des créances clients sont les suivantes au 31 décembre :

	2024	2023
Non échues	58'583	64'087
Échues < 30 jours	2'218	1'921
Échues > 30 jours	2'503	3'209
	63'304	69'217

Le mouvement de la provision pour débiteurs douteux est le suivant :

	2024	2023
Solde au 1^{er} janvier	2'094	2'054
Dotation	356	90
Utilisation		
Dissolution	-340	-50
Solde au 31 décembre	2'110	2'094

| Note 16. PLACEMENTS À COURT ET LONG TERMES

Principes comptables

Les placements à court terme comprennent les placements dont l'échéance est :
- supérieure à trois mois à la date d'acquisition ;
- inférieure à douze mois après la date de clôture.

Les placements à long terme comprennent les placements dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Ils sont comptabilisés à leur coût amorti, correspondant au solde en banque (voir note 20).

Les placements inscrits au bilan au 31 décembre 2024 sont à terme fixe.

Placements	
Solde au 01.01.2023	177'500
augmentation de placement	
diminution de placement	-177'500
Solde au 31.12.2023	-
Dont	
Part non courante	-
Part courante	-
Solde au 01.01.2024	-
augmentation de placement	60'000
diminution de placement	
Solde au 31.12.2024	60'000
Dont	
Part non courante	60'000
Part courante	-

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

| Note 17. **DISPONIBILITÉS**

Principes comptables

Les disponibilités comprennent les comptes courants bancaires, les caisses ainsi que les placements dont l'échéance est inférieure à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont comptabilisées à leur coût amorti, correspondant au solde en banque (voir note 20).

	2024	2023
Caisse	195	238
Comptes courants	84'224	48'256
	84'419	48'494

Le taux de rendement moyen des disponibilités en 2024 a été de 1.53 % (1.31 % en 2023).

| Note 18. **EMPRUNTS ET AUTRES DETTES NON COURANTS ET COURANTS**

Principes comptables

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des coûts de transactions encourus. Ils sont ensuite réévalués au coût amorti (voir note 20). Les coûts de transactions sont amortis sur la durée de l'emprunt concerné.

La part des emprunts qui sera remboursée durant les 12 mois qui suivent la clôture est présentée dans les passifs courants. Le solde de ces emprunts ainsi que les emprunts pour lesquels Genève Aéroport dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement sont présentés dans les passifs non courants.

	Emprunts	Engagement Fondation des parkings	Engagement Palexpo	Total des emprunts et autres dettes
Solde au 01.01.2023	903'935	21'604	1'478	927'017
Mouvements monétaires :				
augmentation d'emprunts				-
diminution d'emprunts	-300'000	-389	-138	-300'527
Mouvements non monétaires :				
nouveau contrat				-
variation du coût amorti	277			277
Solde au 31.12.2023	604'212	21'215	1'340	626'767
Dont				
Part non courante	604'212	20'826	1'200	626'238
Part courante	-	389	140	529
Solde au 01.01.2024	604'212	21'215	1'340	626'767
Mouvements monétaires :				
augmentation d'emprunts				-
diminution d'emprunts		-389	-140	-529
Mouvements non monétaires :				
nouveau contrat				-
variation du coût amorti	178			178
Solde au 31.12.2024	604'390	20'826	1'200	626'416
Dont				
Part non courante	604'390	20'436	1'058	625'884
Part courante	-	390	142	532

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

Emprunts

Genève Aéroport a émis les emprunts obligataires suivants, dont l'un a été remboursé en 2023 :

Date d'émission	Montant	Durée	Coupon annuel
20 septembre 2017	175'000	10 ans	0.40 %
27 juin 2019	100'000	10 ans	0.31 %
25 mars 2021	180'000	10 ans	0.95 %
22 septembre 2022	100'000	4 ans	2.20 %

L'emprunt obligataire émis le 26 mai 2020 pour un montant de KCHF 300'000, d'une durée de 3 ans, a été remboursé en 2023.

Taux moyen de la dette bancaire

Le taux moyen pondéré de la dette bancaire est de 1.01% au 31 décembre 2024 (1.01% au 31 décembre 2023).

Lignes de crédit

Genève Aéroport dispose de lignes de crédit, auprès des institutions financières et de l'État de Genève (voir note 22). Ces lignes de crédit ont été accordées pour le financement des programmes d'investissement, pour la rénovation des infrastructures et la mise en conformité des installations ainsi que pour les besoins courant de trésorerie :

	2024	2023
Capacité d'emprunt contractuelle	945'000	940'000
Dont lignes de crédit non utilisées	340'000	335'000

| Note 19. PROVISIONS

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il y a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Estimations et jugements comptables déterminants

La provision indemnités riverains est revue à chaque clôture pour apprécier l'évolution des litiges en cours.

Provision indemnités riverains

	2024	2023
Solde au 1^{er} janvier	82'107	70'197
Dotation		8'000
Utilisation		
Dissolution		
Variation du coût amorti	1'388	3'910
Solde au 31 décembre	83'495	82'107
Dont		
Part non courante	83'495	82'107
Part courante	-	-

Les indemnités que l'État serait appelé à payer à des riverains de l'aéroport en raison des nuisances qu'ils pourraient subir du fait de l'exploitation de ce dernier, de même que les intérêts de financement y relatifs, sont à la charge de Genève Aéroport. Le montant de la provision tient compte de l'évolution des risques de la jurisprudence.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

En 2022, l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC) a validé la demande d'approbation de plans et de modification du règlement d'exploitation déposée par Genève Aéroport qui aboutira à l'actualisation du cadastre du bruit du trafic aérien à Genève. La provision indemnités riverains comprend l'estimation du montant probable des indemnités que Genève Aéroport devrait verser, sur la base de ces nouvelles courbes de bruit. La provision comprend une estimation des intérêts compensatoires à verser et est actualisée. Un actif incorporel bruit est comptabilisé pour le même montant (voir note 12).

Pour le 31 décembre 2023 et 2024, la provision a été

ajustée pour tenir compte de la variation du taux d'actualisation, ainsi que, au 31 décembre 2023, du montant d'intérêts jugé probable de devoir décaisser.

L'avancée des procédures, en 2024, a conduit Genève Aéroport à examiner à nouveau son appréciation des éléments qui contribuent à la détermination du montant de la provision, sans modification de cette dernière.

La comptabilisation par Genève Aéroport d'une provision indemnité riverains ne consiste aucunement en une admission par Genève Aéroport que des indemnités sont juridiquement dues.

| Note 20. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Principes comptables

Lors de leur comptabilisation initiale, la Direction générale détermine la classification des actifs et des passifs financiers dans les catégories décrites ci-après. Ils sont valorisés à leur juste valeur ou au coût amorti, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique de l'actif par la société qui l'évalue.

Hiérarchie des justes valeurs

Pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur, les instruments financiers valorisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie suivante :

- Le niveau 1 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant les cours cotés d'actifs et de passifs identiques sur les marchés actifs, à la date d'évaluation.

- Le niveau 2 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant des données, autres que les cours cotés des marchés. Ces données sont observables, directement ou indirectement et doivent être ajustées pour tenir compte des facteurs spécifiques de l'instrument financier à évaluer. Le niveau 2 comprend les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps) par Genève Aéroport.
- Le niveau 3 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant des données non observables. Ces dernières sont utilisées uniquement lorsqu'il n'existe pas de données observables qui soient pertinentes et disponibles. Elles consistent en des prévisions et des estimations faites par Genève Aéroport et reflètent au mieux les hypothèses, y compris celles sur les risques, que les intervenants du marché utiliseraient pour déterminer la juste valeur de l'instrument financier.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

Coût amorti

Le coût amorti est obtenu en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif à la juste valeur de l'actif ou du passif financier, diminuée des coûts accessoires à la transaction. La méthode du taux d'intérêt effectif valorise les actifs et passifs financiers concernés à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus durant leur durée de vie restante. Il assure la reconnaissance des produits ou des charges d'intérêts sur les périodes pertinentes.

Les variations de valeur résultant des variations du coût amorti sont enregistrées dans le compte de résultat.

Catégories et évaluation des actifs et des passifs financiers :

- Actifs financiers évalués au coût amorti

Ce sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui sont détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis sont réévalués au coût amorti.

Les placements à terme, les disponibilités et les débiteurs clients sont classés dans cette catégorie.

- Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ce sont des actifs et des passifs financiers qui ne répondent pas aux exigences de la norme pour permettre une classification en actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ou qui sont désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le compte de résultat.

Ils sont initialement enregistrés puis sont réévalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps). Ces derniers font l'objet d'une comptabilité de couverture.

Comptabilité de couverture

Genève Aéroport recourt à des opérations de couverture des flux de trésorerie par l'utilisation d'instruments financiers dérivés dont les variations de juste valeur compensent l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations. La comptabilité de couverture permet la reconnaissance, dans le compte de résultat sur la même période, de l'impact de l'élément couvert et de celui de l'élément de couverture.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont initialement enregistrés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Par la suite, les variations de leur juste valeur sont constatées :

- en capitaux propres, dans les autres éléments du résultat global, pour la partie efficace de la relation de couverture ;
- immédiatement au compte de résultat, sous la rubrique des produits financiers ou des charges financières, pour la partie inefficace de la relation de couverture.

- Passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers, qui ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le compte de résultat, sont initialement enregistrés à leur juste valeur, puis sont réévalués au coût amorti. Les emprunts courants et non courants, les autres dettes courantes et non courantes, les fournisseurs sont classés dans cette catégorie.

Estimations et jugements comptables déterminants

La juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps) est déterminée annuellement par les relations bancaires, sur la base des anticipations des taux futurs, en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

Les actifs et passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

2023	Notes	Actifs financiers évalués au coût amorti	Passifs financiers évalués au coût amorti	Passifs financiers évalués à la juste valeur	Total
Actifs					
Débiteurs clients	15	67'123			67'123
Placements à court et long termes	16				
Disponibilités	17	48'494			48'494
Total des actifs		115'617	-	-	115'617
Passifs					
Emprunts et autres dettes non courants	18		626'238		626'238
Emprunts et autres dettes courants	18		529		529
Instruments financiers dérivés non courants				-	-
Instruments financiers dérivés courants				507	507
Fournisseurs			28'758		28'758
Total des passifs		-	655'525	507	656'032
2024					
Actifs					
Débiteurs clients	15	61'194			61'194
Placements à court et long termes	16	60'000			60'000
Disponibilités	17	84'419			84'419
Total des actifs		205'613	-	-	205'613
Passifs					
Emprunts et autres dettes non courants	18		625'884		625'884
Emprunts et autres dettes courants	18		532		532
Instruments financiers dérivés non courants				-	-
Instruments financiers dérivés courants				-	-
Fournisseurs			34'679		34'679
Total des passifs		-	661'095	-	661'095

À la date de clôture, la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture est identique à leur valeur comptable.

Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps)

Dans le but de maîtriser ses charges, Genève Aéroport utilise des instruments financiers dérivés de change (achats à terme et swaps) qui permettent de fixer le taux de change d'un contrat initialement conclu en EUR.

La juste valeur des achats à terme et des swaps a été calculée, au 31 décembre 2023, par les banques concernées selon les critères du niveau 2 de hiérarchie des justes valeurs décrits ci-avant, niveau

dans lequel ils ont été maintenus durant les exercices 2024 et 2023. La juste valeur traduit le bénéfice ou la perte potentielle sur ces contrats dans l'hypothèse où aucun changement n'intervient sur le marché entre la date d'arrêt du bilan et la date d'échéance.

Influence sur les fonds propres des instruments financiers dérivés

	2024	2023
Solde au 1^{er} janvier	-3'917	-3'986
Gains / (Pertes) résultant de la variation de la juste valeur	1'365	69
Solde au 31 décembre	-2'552	-3'917

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

Influence sur le compte de résultat des instruments financiers

	Note	2024	2023
Intérêts sur emprunts et location financement	10	6'511	7'879
Frais financiers	10	151	160
Variation du coût amorti	10	702	995
Produit des placements	10	-1'611	-1'641
Gains et pertes de change nets	10	-102	-130
		5'651	7'263

Gestion des risques financiers

Gérer les risques financiers revient à connaître la nature de ces risques afin de les identifier, les évaluer et en réduire l'impact par l'utilisation d'instruments financiers. Cette action de contrôle est exercée systématiquement par la Direction générale de Genève Aéroport.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, de la gestion de son patrimoine et de ses engagements financiers, Genève Aéroport est exposé aux risques de liquidité, de crédit et de marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, de taux de change et de prix.

Risques liés aux liquidités

Pour financer ses investissements en immobilisations corporelles, Genève Aéroport recourt à des emprunts à moyen et long termes. L'entreprise pourrait cependant se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour neutraliser ce risque, Genève Aéroport dispose de lignes de crédit, auprès d'instituts bancaires et de l'État de Genève, qui lui permettent d'avoir rapidement accès aux fonds nécessaires (voir note 18). Inversement, les fonds excédentaires dégagés par le fonctionnement de l'entité sont placés, dans le but d'en optimiser le rendement (voir note 16).

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers au 31 décembre 2024 et 2023 sont détaillées ci-après :

Au 31.12.2023	Notes	Total	2024	2025	2026-2028	>2028
Emprunts	18	605'000			275'000	330'000
Intérêts contractuels sur emprunts		34'683	5'910	5'911	12'621	10'241
Instruments financiers dérivés de couverture des taux de change sur contrats libellés en EUR	20	507	507			
Engagement Fondation des parkings	18	21'215	389	389	1'167	19'270
Engagement Palexpo	18	1'340	140	142	440	618
Fournisseurs		28'758	28'758			
		691'503	35'704	6'442	289'228	360'129
Au 31.12.2024	Notes	Total	2025	2026	2027-2029	>2029
Emprunts	18	605'000	-	100'000	275'000	230'000
Intérêts contractuels sur emprunts		28'774	5'911	5'921	9'694	7'248
Instruments financiers dérivés de couverture des taux de change sur contrats libellés en EUR	20	-				
Engagement Fondation des parkings	18	20'826	389	389	1'167	18'881
Engagement Palexpo	18	1'200	142	144	446	468
Fournisseurs		34'679	34'679			
		690'479	41'121	106'454	286'307	256'597

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

Risques liés au crédit

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le co-contractant d'un actif financier manque à une de ses obligations.

Les placements de liquidités et les transactions d'instruments financiers dérivés sont négociés de préférence auprès d'établissements dont le risque de contrepartie correspond à un rating minimum de A. De plus, pour limiter le risque de crédit, Genève Aéroport procède à des évaluations régulières de ses relations.

Genève Aéroport est aussi exposé à la possibilité de défaut ou de retard dans le paiement de ses clients (voir note 15). La gestion des risques liés au crédit comporte une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des contreparties. Des garanties bancaires et des paiements d'avance sont demandés au cas par cas.

Les créances comptabilisées pour le client le plus important s'élèvent à KCHF 12'912 au 31 décembre 2024, soit 21% des créances ouvertes à cette date (KCHF 21'328 au 31 décembre 2023, soit 31% des créances ouvertes à cette date).

Compte tenu de ces analyses, Genève Aéroport n'anticipe aucune perte non provisionnée qui résulterait de la défaillance de ses relations et clients.

Risques liés au marché

L'exposition du risque de marché comprend les trois indicateurs de risque suivants :

- Risques liés à l'évolution des taux d'intérêt

La stratégie de Genève Aéroport consiste à limiter l'exposition au risque de flux de trésorerie issus des taux d'intérêt variables sur emprunts, en assurant un minimum de 70 % d'emprunts à taux d'intérêt fixe, en accord avec la stratégie décrite dans la « charte de gestion du risque de taux d'intérêt ». Au 31 décembre 2024 et 2023, 100 % des emprunts sont à taux d'intérêt fixe.

- Risques liés à l'évolution des taux de change

Malgré son activité internationale, Genève Aéroport n'est en général que faiblement exposé aux risques de change.

En 2019 et après, un contrat d'investissement et ses avenants ont été conclus pour un montant supérieur MEUR 88. Le risque de change engendré par la conclusion de ces contrats a été réduit par la conclusion, à la même date et ultérieurement, de contrats d'achats à terme d'EUR. Ces contrats remplissent les exigences pour une classification et comptabilisation de couverture.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité à la variation des taux de change du contrat d'investissement et des contrats d'achats à terme est effectuée pour une variation raisonnable de 100 points de base, à la hausse ou à la baisse. Une telle variation impacterait le compte de résultat et les capitaux propres à la hausse (+) ou à la baisse (-) comme suit, au 31 décembre :

	2024		2023	
Variation de l'hypothèse de variation du taux de change EUR/CHF :	+1.0 %	-1.0 %	+1.0 %	-1.0 %
Impact sur :				
Compte de résultat	-	-	-	-
Capitaux propres	-	-	55	-55

- Risques liés aux variations de prix

Genève Aéroport ne détient pas d'actif financier pouvant être affecté par la volatilité des prix.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

| Note 21. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS

Principes comptables

Les comptes de régularisation passifs sont des engagements contractuels en faveur de tiers qui concernent l'exercice clos mais qui n'ont pas été réglés par Genève Aéroport à la date de clôture. Leur montant est connu et fera l'objet d'un règlement dans les 12 mois qui suivent cette dernière.

	2024	2023
Provisions vacances et heures supplémentaires	4'229	4'177
Provisions pont transitoire AVS	1'356	1'421
Primes annuelles allouées au personnel	4'000	3'000
Charges d'intérêts à payer	2'336	2'335
Retenues de garantie	3'904	2'674
Frais de police pour sûreté au sol	10'340	10'340
Autres charges à payer	22'319	21'939
	48'484	45'886

| Note 22. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Transactions avec l'État et les autres entités publiques sous son contrôle

Genève Aéroport ne bénéficie pas de la garantie de l'État de Genève ni d'autre condition spéciale.

Les transactions réalisées par Genève Aéroport avec l'État de Genève et avec les entités dont ce dernier a le contrôle sont réalisées aux conditions du marché.

Droit de superficie

Dans le cadre de ses activités, Genève Aéroport verse à l'État de Genève un droit de superficie d'un montant de KCHF 5'637 en 2024 (KCHF 5'536 en 2023), pour la mise à disposition des biens-fonds compris dans le périmètre aéroportuaire (voir note 7).

Rémunération des prestations de police

Genève Aéroport verse également à l'État de Genève la rémunération des prestations de la police. La dépense s'élève à KCHF 10'340 en 2024 (KCHF 10'340 en 2023).

Mise à disposition de locaux et frais de fonctionnement du protocole

Genève Aéroport met gratuitement à disposition des locaux pour les polices et les douanes suisses et françaises, dans le cadre de l'exercice de leurs activités. De plus, il assume l'intégralité des frais de fonctionnement liés aux tâches protocolaires officielles sur le site aéroportuaire.

Les charges annuelles sont les suivantes :

	2024	2023
Locaux mis à disposition des douanes et de la police	806	1'817
Service du protocole (hors sûreté)	1'897	1'788

Consentement d'un prêt à Genève Aéroport par l'État de Genève

En 2022, le Grand Conseil genevois a adopté le projet de loi 12876 qui autorise le Conseil d'État à consentir un prêt d'un montant maximal de KCHF 200'000 en faveur de Genève Aéroport, destiné à fournir les liquidités nécessaires au maintien et à la poursuite des activités de l'aéroport dans le cadre de la crise sanitaire du coronavirus. Durant 2023 et 2024 ainsi qu'aux 31 décembre 2023 et 2024, Genève Aéroport n'a pas fait usage de cet emprunt qui échoit en 2027.

Autres transactions avec l'État et les autres entités publiques sous son contrôle

Les autres transactions survenues avec l'État de Genève et les entités dont ce dernier a le contrôle concernent essentiellement l'achat de fournitures d'énergie et de prestations de transports.

	2024	2023
Total des achats durant l'exercice	-28'274	-28'177
Total des ventes durant l'exercice	-	-
Rétrocession due à l'État	-55'202	-44'281
Solde fournisseur ouvert au 31 décembre	65'542	54'621
Disponibilités	9	50
Solde placements à court terme au 31 décembre	61'000	25'000
Solde emprunts ouverts au 31 décembre	20'828	21'215

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

Principaux dirigeants

L'article 9 de loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG) stipule que les membres du Conseil d'administration, quel que soit leur mode de nomination, ne doivent être, ni directement, ni

indirectement, fournisseurs de l'établissement ou chargés de travaux pour le compte de celui-ci. Cette règle est étendue à la Direction générale et à toute autre partie liée à l'aéroport par l'intermédiaire des principaux dirigeants.

La rémunération du Conseil d'administration et des membres de la Direction générale est détaillée ci-après :

	Président du Conseil d'administration	Autres membres du Conseil d'administration	Directeur général	Autres membres de la Direction générale
2023				
Part fixe	120	330	336	1'621
Part variable			139	249
Frais de représentation			18	76
Cotisations de prévoyance professionnelle			52	229
	120	330	545	2'175
2024				
Part fixe	120	314	450	1'523
Part variable			165	233
Frais de représentation			24	72
Cotisations de prévoyance professionnelle			69	241
	120	314	708	2'069

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration compte 22 membres (22 membres au 31 décembre 2023) et la Direction générale compte 7 membres (7 membres au 31 décembre 2023). La rémunération du Directeur général, en 2024, comprend plusieurs mois de rémunération doublée, durant la période de passation entre directeurs.

Les avantages postérieurs à l'emploi (prestations de retraite) de la Direction générale sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs de Genève Aéroport. En outre, les directeurs ne bénéficient pas d'indemnités de fin de contrat de travail ou d'autre avantage similaire.

Aucun prêt n'est accordé aux membres de la Direction générale.

| Note 23. GESTION DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, Genève Aéroport a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation (voir note 1). Pour cela, il

contrôle régulièrement son ratio endettement net sur résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA), conformément aux usages. L'endettement net correspond au total des emprunts courants et non courants, diminué des disponibilités et des placements à court et long termes.

Au 31 décembre, le ratio endettement net / EBITDA est le suivant :

	2024	2023
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	211'103	188'946
Emprunts et autres dettes non courants	625'884	626'238
Emprunts et autres dettes courants	532	529
Total des emprunts	626'416	626'767
Disponibilités	-84'419	-48'494
Placement à long terme	-60'000	-
Endettement net	481'997	578'273
Ratio endettement net / EBITDA	2.3	3.1

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

| Note 24. ENGAGEMENTS CONDITIONNELS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagement conditionnels

Concession fédérale d'exploitation

Selon l'article 36a 1^{er} alinéa de la loi fédérale sur l'aviation (LA), une concession est requise pour permettre l'exploitation d'un aéroport ouvert à l'aviation publique (aéroport). Le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication (DETEC) a renouvelé la concession d'exploitation à Genève Aéroport pour la période du 1^{er} juin 2001 au 31 mai 2051.

Au sens de l'article 36a 2^e alinéa de la loi fédérale sur l'aviation (LA), Genève Aéroport a le droit et le devoir d'exploiter l'aéroport à titre commercial et de mettre l'infrastructure nécessaire à la disposition des usagers. En contrepartie, il a le droit de prélever des taxes.

Insonorisation des habitations riveraines

Genève Aéroport est soumis à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et doit, à ce titre, supporter le coût des travaux d'isolation acoustique des locaux à usage sensible au bruit des habitations riveraines. Ces travaux sont financés par le fonds environnement (voir note 9). Le 30 mai 2001, le Conseil fédéral a adopté de nouvelles valeurs limites d'exposition au bruit des aéroports nationaux. Les courbes de bruit, applicables à Genève Aéroport, ont été calculées par le laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (EMPA), sur mandat de l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC). Ces courbes sont fondées sur le trafic réel de l'année de référence 2000 et sont calculées conformément aux prescriptions en vigueur. Elles servent de base à l'établissement, par Genève Aéroport, de son concept d'isolation acoustique des locaux à usage sensible, lequel a été validé par l'OFAC le 17 septembre 2017.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan comprennent les commandes ouvertes auprès de tiers, dont les commandes pour dépenses d'investissement en immobilisations corporelles (voir note 11).

| Note 25. RÉTROCESSION DUE À L'ÉTAT

La convention d'objectifs, entre l'État de Genève et Genève Aéroport, signée le 1^{er} juillet 2024, stipule que la moitié du bénéfice de Genève Aéroport sera versée à l'État de Genève, durant l'exercice qui suit la clôture.

Cette rétrocession, obligatoire conformément à la convention d'objectifs qui lie Genève Aéroport et l'État, est présentée en charge sur l'exercice qui génère l'obligation de versement.

| Note 26. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Jusqu'au 11 mars 2025, date de l'approbation des comptes 2024 par le Conseil d'administration, Genève Aéroport n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur à la date de clôture qui nécessite la modification de la valeur des actifs et des passifs ou une indication complémentaire dans les notes.

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève, Le Grand-Saconnex

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Aéroport International de Genève, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers ci-joints (pages 1 à 31) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Aéroport International de Genève au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes aux dispositions légales de la République et canton de Genève.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux International Standards on Auditing (ISA) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de l'Aéroport International de Genève, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession et au Code International d'Éthique des professionnels comptables (incluant les normes internationales d'indépendance) de l'International Ethics Standards Board for Accountants (code IESBA), et nous avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des états financiers de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit. Nous ne remettons pas d'opinion distincte sur ces points.

Valorisation des immobilisations corporelles et amortissements

Elément clé de l'audit

Les immobilisations corporelles représentent 83% du total du bilan (CHF 1'232 millions).

L'Aéroport International de Genève planifie et réalise des investissements importants afin de répondre à la croissance de l'activité, ainsi qu'aux exigences technologiques et de sécurité. De plus, les immobilisations corporelles doivent être maintenues en état d'utilisation.

En 2024, l'Aéroport International de Genève a investi CHF 90 millions en immobilisations corporelles.

Nous avons porté notre attention sur ce domaine en raison du caractère significatif des positions activées et au vu des risques spécifiques suivants :

- Potentielles erreurs dans la détermination de la durée d'utilité des actifs ou sa revue subséquente conduisant à des charges d'amortissements inappropriées.
- Ecart temporel pour le démarrage des amortissements du fait de l'inexactitude éventuelle de la date réelle de mise en service des immobilisations générant le transfert des immobilisations en cours de construction en actifs utilisés.
- Risques de pertes de valeur des actifs immobilisés du fait de jugements dans l'identification des indicateurs de perte de valeur ainsi que pour la méthodologie, les données et hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation de valeur.

Les immobilisations corporelles sont présentées en note 11 des états financiers.

Notre réponse

Nous avons effectué les procédures d'audit suivantes :

- Vérifié le caractère adéquat de la durée d'utilité attribuée aux actifs nouvellement capitalisés et ce en accord avec les principes comptables établis.
- Vérifié la pertinence de la revue périodique de la durée d'utilité des immobilisations et le caractère approprié des conclusions.
- Testé l'exactitude de la date de mise en service et de la valeur du transfert des immobilisations en cours en actifs utilisés basé sur la confirmation de la finalisation et mise en service des immobilisations, validé par le chef de projet.
- Examiné et discuté avec la Direction le processus d'identification d'indicateurs de perte de valeur et des mises au rebut. Le cas échéant, revu le caractère approprié des modèles et hypothèses des tests de dépréciation de valeur.

Compte tenu de nos travaux, nous considérons que les principes et hypothèses retenues par le management quant à la valorisation et aux amortissements des immobilisations corporelles présentés dans les états financiers sont raisonnables.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux états financiers ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers lesquels donnent une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'Aéroport International de Genève à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'Aéroport International de Genève à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux normes ISA et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse, les ISA et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entreprise à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein de l'entreprise, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des états financiers. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les états financiers qui vous sont soumis.

Genève, le 11 mars 2025

Forvis Mazars SA



Jean-Marc Jenny
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Yoann Bois
Expert-réviseur agréé

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et annexe)

Aéroport International de Genève

Case postale 100 | CH-1215 Genève 15 | Tél. +41 22 717 80 00
www.gva.ch